

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Belle-Terre

<b>I. QUESTIONS SUR LES PROJETS PRESENTES PAR LES ARCHITECTES</b>		
1)	Y a-t-il des petits appartements en vue ? 2 - 3 pièces par exemple...	Oui
2)	Et si oui, y en aura-t-il au rez avec jardinets et/ou en attique ?	Oui
3)	Est-ce que tous les petits appartements 2 ou 3 pièces ont un balcon ?	Oui
4)	Sera-t-il possible de prendre en compte certains principes d'archi bioclimatique, surtout pour la maîtrise canicule qui nous attend ces prochaines années ?	Oui ces principes seront intégrés aux futurs bâtiments
5)	Quelles sont les stratégies pour éviter le vis à vis?	Groupe8 : Différentes hauteurs d'immeuble, afin d'éviter les vis-à-vis. Il y aura toujours une vue dégagée d'un côté du logement. CCHE : Les immeubles ne sont pas proches les uns des autres.
<b>II. QUESTIONS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU D'ARCHITECTES GROUPE8</b>		
6)	Vous avez parlé au début de production énergétique sur le modèle à Lausanne. Est-ce le cas ici ?	La production énergétique des pièces urbaines n'est pas encore traitée à ce stade du projet.
7)	Les escaliers d'accès sont-ils sécurisés ?	Oui
8)	Le souci possible serait l'accessibilité des personnes non habitantes sur les terrasses collectives aux étages, sans contraintes ?	Ces terrasses ne sont pas publiques, mais uniquement réservées aux habitant-e-s.
9)	L'isolation acoustique entre étage est-elle suffisante avec ce système?	Oui

III.	QUESTIONS GÉNÉRALES POUR LA CODHA	
7)	Quelle est la répartition de type de logement?	Il y aura de la mixité.
8)	Dans le cadre d'une démarche participative, que peut-on choisir exactement, tant au niveau des appartements que des espaces communs?	Avant de lancer les démarches participatives sur les appartements et locaux communs, il est nécessaire de réaliser un plan localisé de quartier par pièce urbaine. Les premières séances participatives avec les futur-e-s habitant-e-s et les riverain-e-s concerneront la vision globale du quartier. C'est dans un second temps, au moment du projet d'autorisation de construire du bâtiment que des choix intérieurs et collectifs pourront avoir lieu.
9)	Si j'ai bien compris, l'ensemble du quartier sera piéton?	En effet au niveau du sol, chaque pièce urbaine sera entièrement piétonne. Les voitures seront toutes reléguées en sous sol.
10)	Pour A4: faudra-t-il s'inscrire séparément pour demander un lopin ou seront-ils attribués avec un logement?	Pour le moment, ce point n'a pas été discuté. Les lopins seront à partager avec l'ensemble des habitant-e-s de la pièce urbaine.
11)	Qu'entend-on par infrastructure scolaire complète et une attribution prioritaire est-elle prévue du moment que l'on habite Belle-Terre?	Une école est en cours de finalisation, vous pouvez trouver le projet ici : <a href="https://maa.ch/fr/maawork/groupe-scolaire-communales-dambilly">https://maa.ch/fr/maawork/groupe-scolaire-communales-dambilly</a>
12)	Va-t-on pouvoir choisir sa pièce urbaine entre A4 et A5?	Au moment des attributions, les futur-e-s habitant-e-s feront des choix d'appartements par ordre de préférence et les logements seront attribués par ancienneté à la Codha. Donc, cela dépendra de l'ancienneté et des choix de chacun-e.
10)	Quelle proportion de logements coopératifs pour A5 et A4?	Environ 50 % des droits à bâtir seront construits par des coopératives.
11)	Comment se fait la connexion avec les transports en commun de Genève ?	Trois lignes de bus dont le passage du TOSA (Axe Frontenex) sont prévues à partir de 2024-2025 avec une fréquence de toutes les 4 minutes aux heures de pointe. Création de lignes de rabattement vers la halte du Léman Express de Chêne-Bourg et vers le tram
12)	Est-ce que les transports publics sont proches ?	Oui
14)	La circulation sur le mail central sera-t-elle exclusivement pour les habitant-e-s ?	Le mail sera ouvert à tous avec vitesse limitée à 30km/h, mais l'objectif est de privilégier la desserte des riverains (notamment en limitant les entrées des TIM sur le mail côté Carrefour route de Mon Idée)

15)	Pouvons-nous prévoir des terrains de sport à proximité ? foot, tennis, volley etc	Ces espaces sportifs se trouveront à proximité sur le site de Belle Idée. L'école Belle Terre située dans le quartier sera également équipée de salles de sport.
18)	Est-ce que tous les appartements sont à louer ou est-ce qu'il y a des appartements qui sont à acheter?	Il n'y aura que des appartements à louer.
19)	Quels sont les procédures d'inscription et de sélections? Et si maintenant je m'inscris toute seule, mais en 2030 j'ai une famille, est-ce que des changements d'appartement sont possible?	L'inscription se fait au moment de l'appel aux membres. Le seul critère d'attribution à la Codha est l'ancienneté.  La Codha n'attribue pas la totalité des logements, afin qu'en cas de changement de situation, les membres qui auront fait partie des futur-e-s habitant-e-s puissent rester sur le projet
20)	Et si maintenant je m'inscris toute seule, mais en 2030 j'ai une famille, est-ce que des changements d'appartement sont possible?	Oui, selon l'état d'avancement du projet, il est possible de changer de typologie en cours de projet.

13.05.2021